

DECISION

Objet : MAPA-Mission de coordination SPS – Kiosque à musique – WORMHOUT
APAVE INFRASTRUTURES ET CONSTRUCTION France(AICF) - Marché n° 2019-03 - Avenant de transfert

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2020 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu le marché 2019-03 en date du 22/01/2019 en cours avec l'APAVE Nord Ouest pour une mission CSPS dans le cadre des travaux de rénovation du kiosque à musique
- Vu la demande du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire à la société APAVE qui doit adapter son organisation pour séparer juridiquement ses activités relevant du secteur de la Construction de ses autres activités
- Vu la demande de transfert du marché vers l'entité Apave Infrastructures et Construction France (AICF),
- Le Maire soussigné,

DECIDE :

ARTICLE 1 : est transféré le marché 2019-03 passé avec APAVE Nord Ouest vers :
Apave Infrastructures et Construction France (AICF) – 6, rue du Général Audran – 92400 COURBEVOIE-RCS
Nanterre 903 869 071, à compter de ce jour.

Date de signature de l'avenant de transfert du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 22 février 2023**

A compter de ce jour les virements seront effectués sur le compte de la société Générale ouvert au nom de AICF
– 6 rue du Général Audran – 92400 COURBEVOIE – N° IBAN : FR76 30003 01269 00026033088 18

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout le 23 février 2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire par
Transmission en Sous-Préfecture le : 23/02/2023
Publication et/ou notification le : 23/02/2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

